



Terrain en surélévation

Par **isala79**, le **26/02/2018** à **14:45**

Bonjour

Suite à une erreur dans aménagement de la voirie du lotissement en extrémité de mon terrain, alors qu'une bande paysagée de 1,5 m de large en pente était prévue tout le long du fond de mon jardin je me retrouve aujourd'hui avec une bande de 50 cm de large et plus grave le terrain a été décaissé en limite de propriété à l'aplomb de ma clôture rendant tout aménagement en pente impossible. Les piquets du grillage sont apparents et j'ai des thuyas derrière, mon terrain est environ 40 cm plus haut que la future route maintenant
Le lotisseur en a-t-il le droit ? Surtout que cette situation résulte d'une erreur dans l'installation des bordures béton

Merci